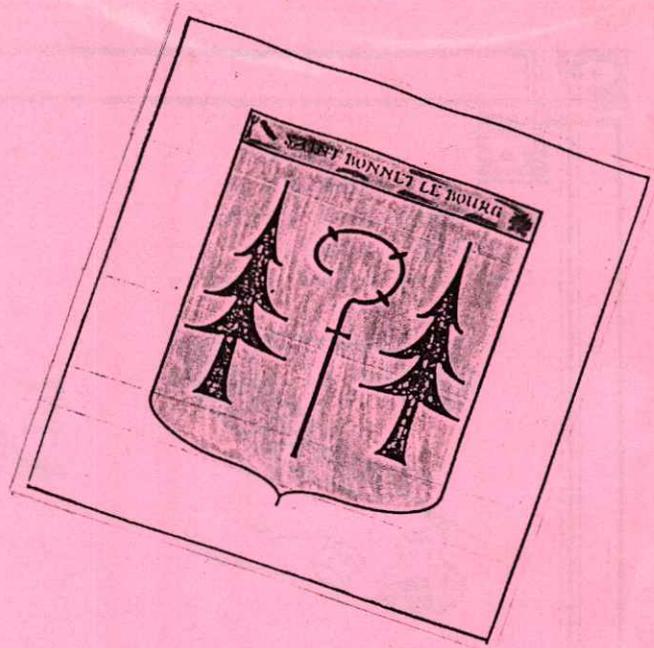


Le petit mot "je ferai" a perdu
des empires. Le futur n'a de sens
qu'à la pointe de l'outil.
Emile CHARTIER dit ALAIN - philosophe.



LE PETIT JOURNAL DU BOURG

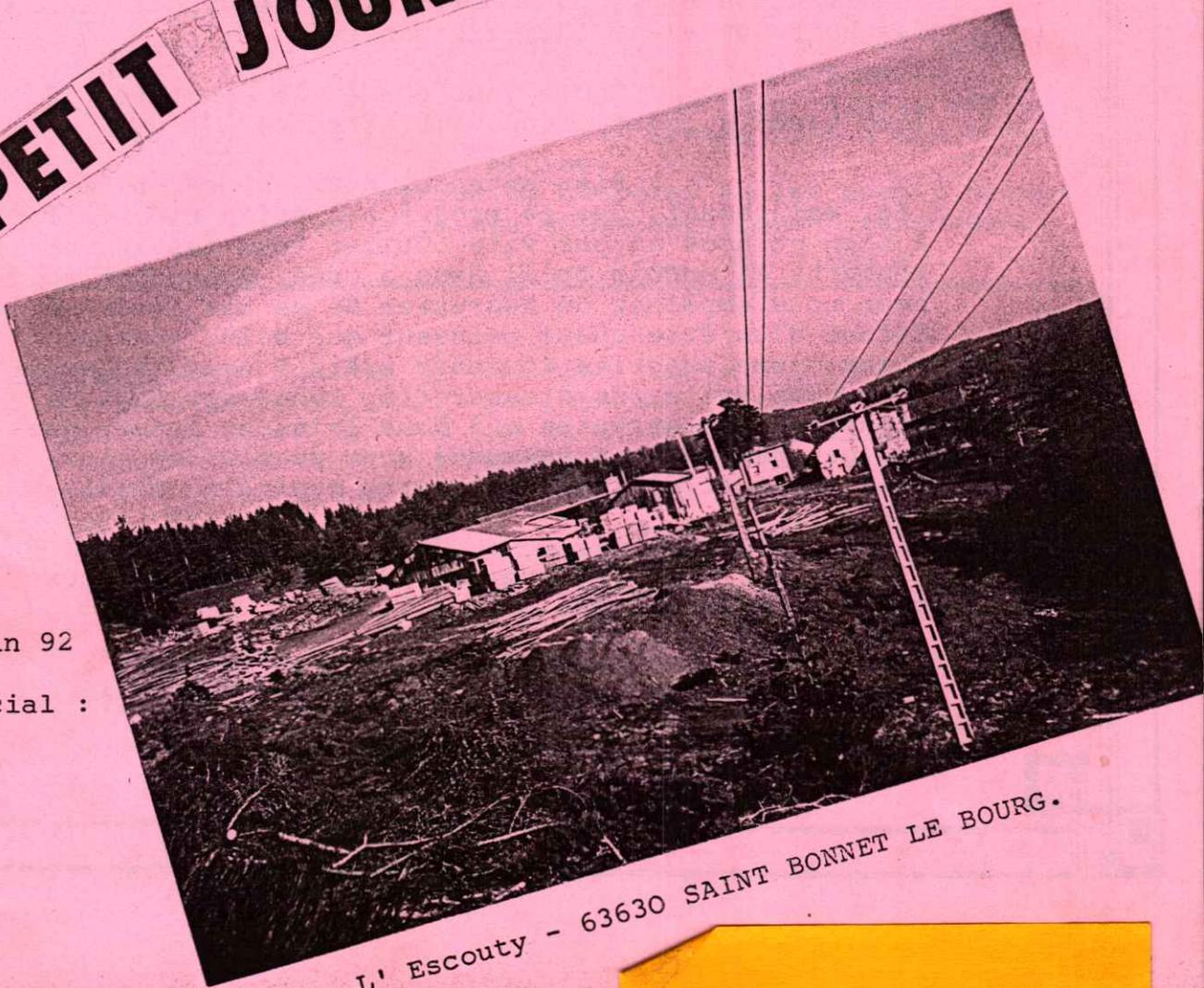
N° 15 -

Gratuit

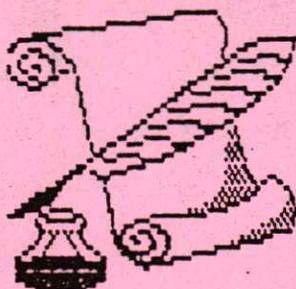
Mai - Juin 92

Siège social :

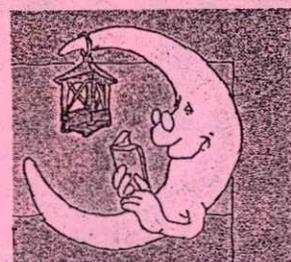
Mairie.



L' Escouty - 63630 SAINT BONNET LE BOURG.



Editorial



Dans la Genèse : DIEU dit :

"Que la lumière soit" .. et .. la lumière fut.

Apparemment, l'affaire fut réglée rapidement.

A Saint Bonnet Le Bourg, il n'en fut pas de même, tant s'en faut. Lorsque fut prise par le conseil municipal, la décision de faire installer des lampes supplémentaires (et indispensables) dans le bourg, la réalisation du projet, qui ne lui incombait pas, ne fut pas aussi rapide. Quelques 2 ans se sont écoulés entre la première intervention et la pose officielle, début Mars 92, des huit nouvelles lampes demandées.

Comme vous pouvez le constater : "Tout vient à point à qui sait attendre".

Bien entendu, nous sommes enchantés, maintenant, que ce projet ait enfin été mené à bien et nous allons vite oublier tous les inconvénients et ennuis qu'il nous a créé. Cependant qui peut nous empêcher de regretter de ne pas avoir, à défaut d'un être aussi puissant que DIEU, tout du moins d'une autorité toujours prête à nous "éclairer" pour nous éviter de stagner trop longtemps dans de "ténébreuses" attentes qui nous laissent penser que nos pauvres petites communes sont de plus en plus délaissées et éloignées de notre capitale administrative.

Puisse le ciel, à l'avenir, nous paraître plus clément.

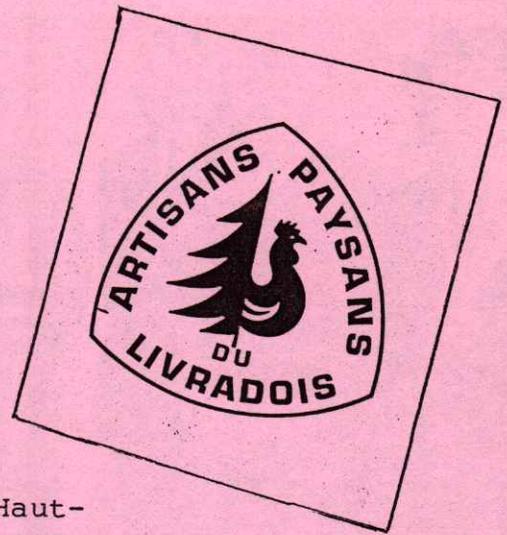
Amis, profitez bien de cette nouvelle lumière, nous l'avons amplement méritée.

JMR



HISTOIRE

de
L'Association
des
Artisans et
Paysans
du
Livradois.



L'artisanat rural du Haut-Livradois est né, il y a environ 25 ans, de la constatation d'un double besoin :

- Celui de créer une production complémentaire de l'agriculture de montagne,
- et celui de meubler les longues journées d'hiver, afin d'éviter le défaitisme qu'engendre souvent l'inaction due aux intempéries.

Les débuts de cet artisanat ont été très modestes : quelques paniers, quelques paillassons, puis des essais de tapis de haute laine, exposés et vendus à l'occasion des fêtes.

En 1967, des cultivateurs et quelques artisans, une vingtaine au total, avaient commencé à travailler dans le cadre de ce renouveau de l'artisanat rural. Ils se groupèrent alors en association : "l'Association des artisans et paysans du Livradois", sous la présidence de Monsieur Pierre POUSSIER, promoteur de cet artisanat.

L'exposition des objets fabriqués ne disposait pas, au début, d'un local fixe; elle a été transportée d'une grange dans une salle de classe désaffectée puis dans l'ancienne petite salle des fêtes.

Dès 1967, les membres de l'association étaient déjà très motivés. Non seulement ils exposèrent et vendirent des objets exposés à Rodez et à Conques où ils avaient été invités par la "Coopérative des Métiers d'Art du Rouergue", mais ils présentèrent le début de leurs réalisations au "Concours Village que j'aime", concours organisé par la société SHELL-BERRE et destiné à "faire connaître et encourager les réalisations ayant un but collectif qui témoignent d'un souci de solidarité et contribuent à la coordination des efforts entre les secteurs d'activité du monde rural".

Le dossier présenté au concours eut les faveurs du jury puisqu'un "COQ d'Argent" fut attribué à l'association. Ce "COQ d'Argent", ainsi que 8 médailles attribuées à des artisans locaux, furent remis à notre Maire, Monsieur Maurice PILLAT, au cours d'une cérémonie qui eut lieu à la mairie le 07 Septembre 1968. On peut voir le "COQ d'Argent" dans une vitrine de la mairie. (Photos 1 et 2 page suivante)

En 1969, l'association participa au deuxième "Concours Village que j'aime". Le dossier présentait les progrès accomplis depuis le premier concours. Le jury lui attribua une "Médaille de vermeil" et une somme de 1000 francs qui représentait quelque chose, à l'époque... Le cérémonial de remise des récompenses de ce deuxième concours eut lieu à La Chaise Dieu. Les chambres consulaires : Chambre d'agriculture, Chambre des Métiers, Chambre de commerce d'Ambert ainsi que la Mutualité sociale agricole et le Conseil général, avaient commencé à s'intéresser au développement de notre association.

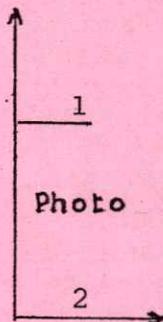
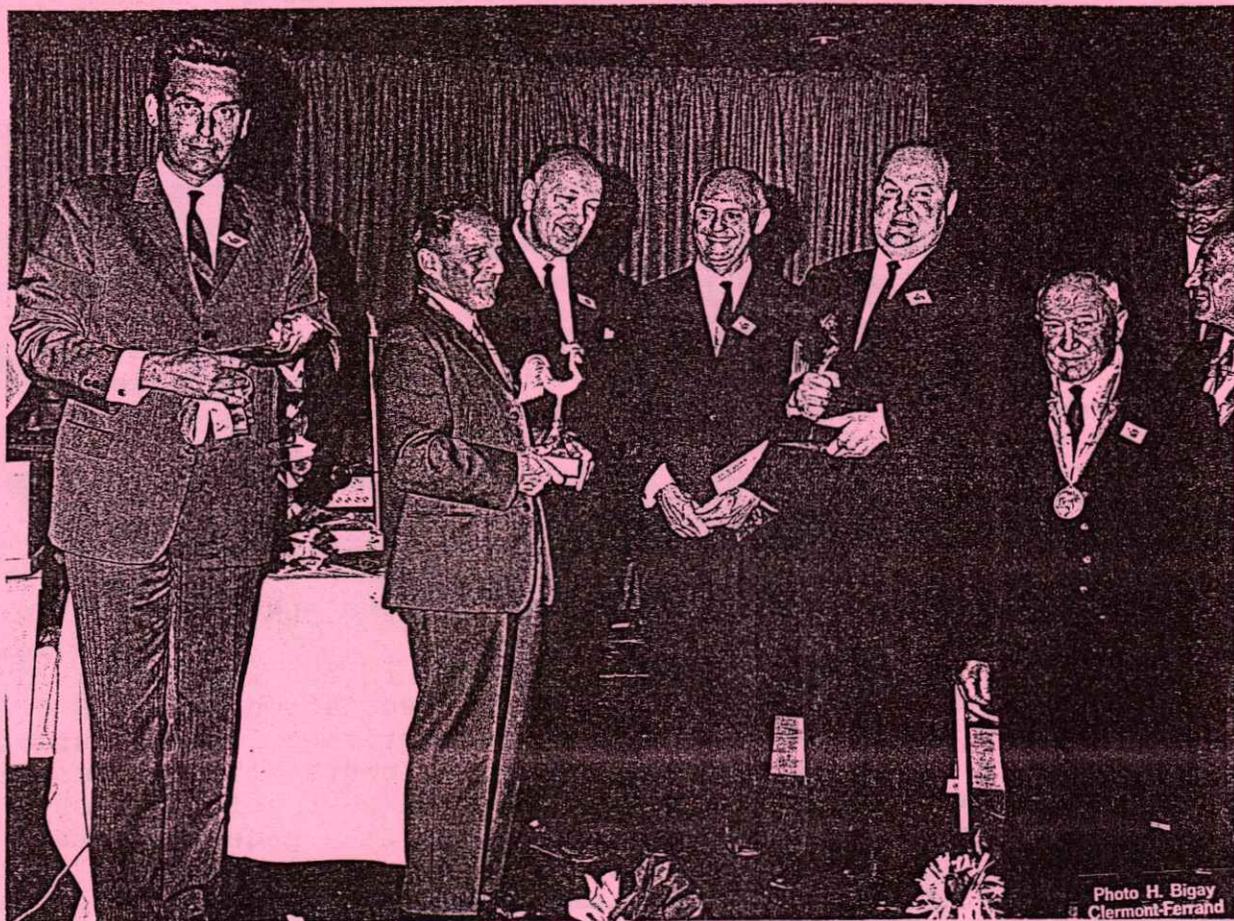
C'est ainsi que Mademoiselle Marie-Claude LABBAYE, devenue ensuite Madame LACROIX, assistante sociale de la Mutualité sociale agricole, chargée des secteurs de Saint Germain L'Herm et Arlanc, qui s'était vivement intéressée à l'organisation de l'association, fut envoyée, par la MSA, en Octobre 1968, faire un stage au CANNET des MAURES, dans le Var, pour étudier le fonctionnement du "Syndicat des jeunes artistes et artisans ruraux du Var". Elle en rapporta de précieux renseignements pour l'organisation et le fonctionnement de notre association, ce qui lui permit ensuite d'aider très efficacement celle-ci.

Saint-Bonnet-le-Bourg,

lauréat du concours

"Village que j'aime",

a reçu le coq d'argent



La chambre d'agriculture, dont le président Monsieur Roland VIEL s'était vivement intéressé à l'association des artisans pour la vie qu'elle créait dans le pays, décida, elle aussi, de nous aider, en mettant une maison à la disposition de l'association qui n'avait toujours pas de local fixe pour son exposition.

Une maison se trouvait à vendre, celle de l'ancien forgeron MONIER, dont le fils René MONIER, qui l'avait habitée plusieurs années, venait de mourir à l'hôpital d'Ambert le 30 Avril 1967. Pour diverses raisons, cette maison était devenue la propriété des Domaines qui la cédèrent, sans trop de difficultés, à la Chambre d'Agriculture. Celle-ci la mit à la disposition de l'association.

Une maison de forgeron, avec une grande cheminée où MONIER forgeait, que pouvait-on trouver de mieux pour l'artisanat ! C'est pourquoi, quand la façade fut remise en état, on respecta l'enseigne : "MONIER FORGERON EN TOUS GENRES".

Cette maison n'était plus en bon état, c'est le moins qu'on puisse dire, et nécessitait beaucoup de réparations.

Où trouver l'argent ?

L'intérêt que la Chambre d'Agriculture avait porté à l'association ainsi que le patronage de Monsieur CERCLIER, alors Sous-Préfet d'Ambert, fournirent une excellente introduction auprès de plusieurs organismes qui accordèrent des subventions pour la réparation de la maison : la Mutualité sociale agricole, la caisse d'épargne d'Ambert, la Chambre de commerce d'Ambert et surtout le Conseil général accordèrent, au total, de 1969 à 1971 la somme de 22200 francs.

Les gros travaux nécessités par la maison étaient terminés fin 1969. Leur coût s'élevait à 18950 francs. Restait l'aménagement intérieur...

A l'époque, Monsieur VIVET, que tout le monde appréciait dans le pays, aida beaucoup pour ces travaux d'aménagement. IL était salarié partiellement pour l'association mais travaillait sans compter... Malheureusement, il tomba malade en Janvier 1973 et mourut à l'hôpital deux mois plus tard...

Pendant ce temps, les membres de l'association s'étaient mis au travail, avec souvent des aides extérieures. Ainsi, en 1974, Madame BOUTOU était venue de la région parisienne apprendre à faire les tapis de haute-laine. C'est Madame BARTIN, de la Gonlaude, qui fit la première cet apprentissage et enseigna ensuite la façon de faire à plusieurs personnes. Ces tapis eurent beaucoup de succès.

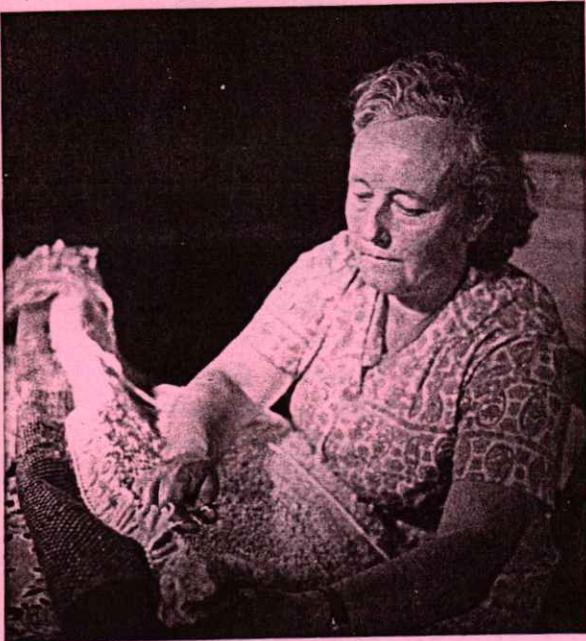


Photo 3 : Madame BARTIN au travail.

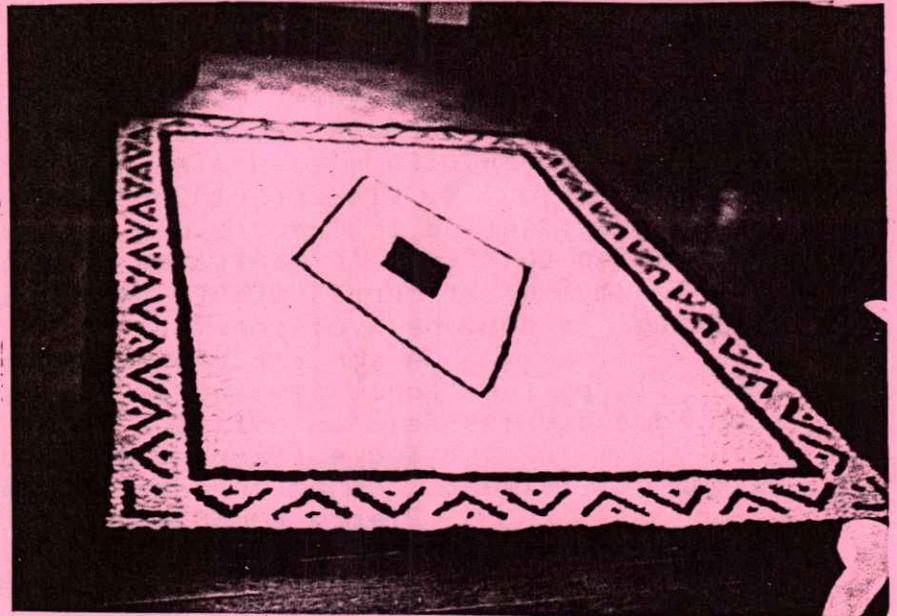


Photo 4 : Tapis de haute-laine.

En 1970 naît l'idée de stages de poterie, grâce à la présence de Monsieur MASHIO, campeur au GCU. Nous en reparlerons tout à l'heure.

De même, en 1971, Pierre POUSSIER achète à Rochefort-Montagne, un métier à tisser ancien qui sera installé chez Madame MAZANCIEUX. Celle-ci apprendra à tisser avec Monsieur et Madame Raymond CHASSAING, si bien que la toile de jute nécessaire pour fabriquer les tapis de haute-laine, (que l'on achetait, au début, en Ecosse puis à Genève) c'est Madame MAZANCIEUX qui la tissera par la suite.
Photo n° 5 en page suivante.

L'inauguration de la "Maison de l'artisanat" eut lieu le 25 Juin 1971.

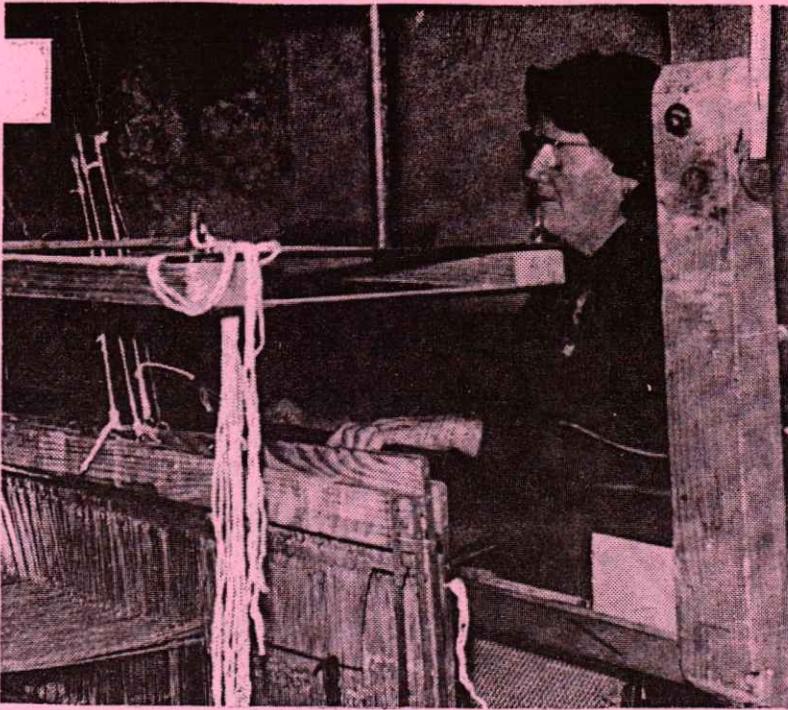


Photo 5 : Madame Denise MAZANCIEUX
devant son métier à tisser.

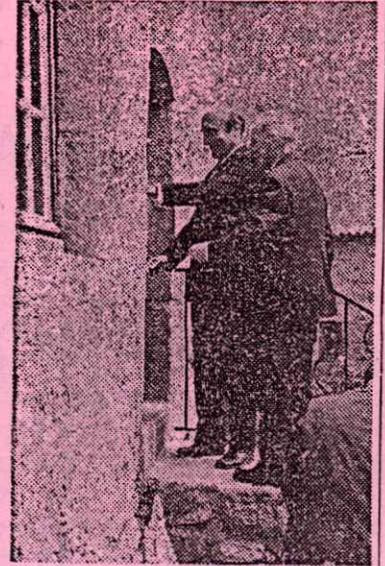


Photo 6 : Monsieur
DOUSTIN
franchit le seuil de
la maison.

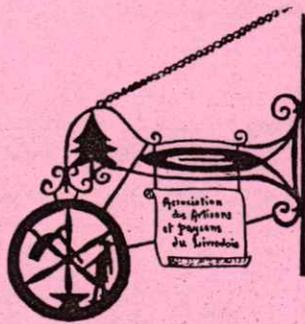
C'est Monsieur Daniel DOUSTIN, préfet de région, qui vint lui-même inaugurer cette maison. Monsieur Maurice PILLAT, maire et Pierre POUSSIER reçurent, dès 11 heures, leurs nombreux invités : M. CERCLIER sous-préfet d'Ambert, M. SAUZEDDE député de la circonscription, M. VIEL président de la Chambre d'agriculture, M. PAQUET président de la Chambre des métiers, M. LEOUZON délégué régional au tourisme, le Capitaine commandant la gendarmerie d'Ambert, tous les maires et représentants des syndicats agricoles et des artisans des communes voisines.!

A son arrivée sur la place, M. le Préfet fut accueilli par une foule nombreuse, composée des personnalités invitées, des membres de l'association et de personnes de la commune.

Toute l'assemblée se massa ensuite devant la maison qui faisait l'objet de cette cérémonie.

Pierre POUSSIER, président de l'association des artisans, prit le premier la parole. Après avoir remercié les organismes qui avaient permis cette réalisation et leurs présidents et ensuite exposé les raisons de cette remise en valeur de l'artisanat paysan et son intérêt pour essayer de redonner l'expérience à cette région montagnaise du Livradois, il termina ainsi :

"Et voici notre maison; elle vient d'être achevée et déjà nous l'aimons car elle représente l'effort de tous les membres de l'association. Elle est "leur maison" et ce sens de la propriété, là, est sain. Autour d'elle se resserrera encore, je l'espère, la chaîne d'amitié qui a commencé à se forger entre les membres de l'association. C'est peut-être encore cela le plus important, ce trait d'union d'amitié qui lie tous ceux qui croient en notre oeuvre, aussi petite qu'elle puisse paraître. Cet élan d'amitié apporte l'espoir à notre région. Nous aimerions qu'il l'aide à retrouver une nouvelle jeunesse. Chaque petite réalisée est une petite goutte d'élixir qui a l'ambition de la perpétuer. De ce point de vue donc, il n'y a pas de petite réalisation. Et s'il est vrai que "l'on ne voit bien qu'avec le coeur et que l'essentiel est invisible pour les yeux" regardez cette maison avec votre coeur et vous comprendrez combien elle représente d'espoir pour les artisans qui sont ici.



Artisanat rural Auvergnat



Enseigne : Association
des artisans et paysans
du Livradois.

Notre enseigne (ci-contre) en est un symbole.

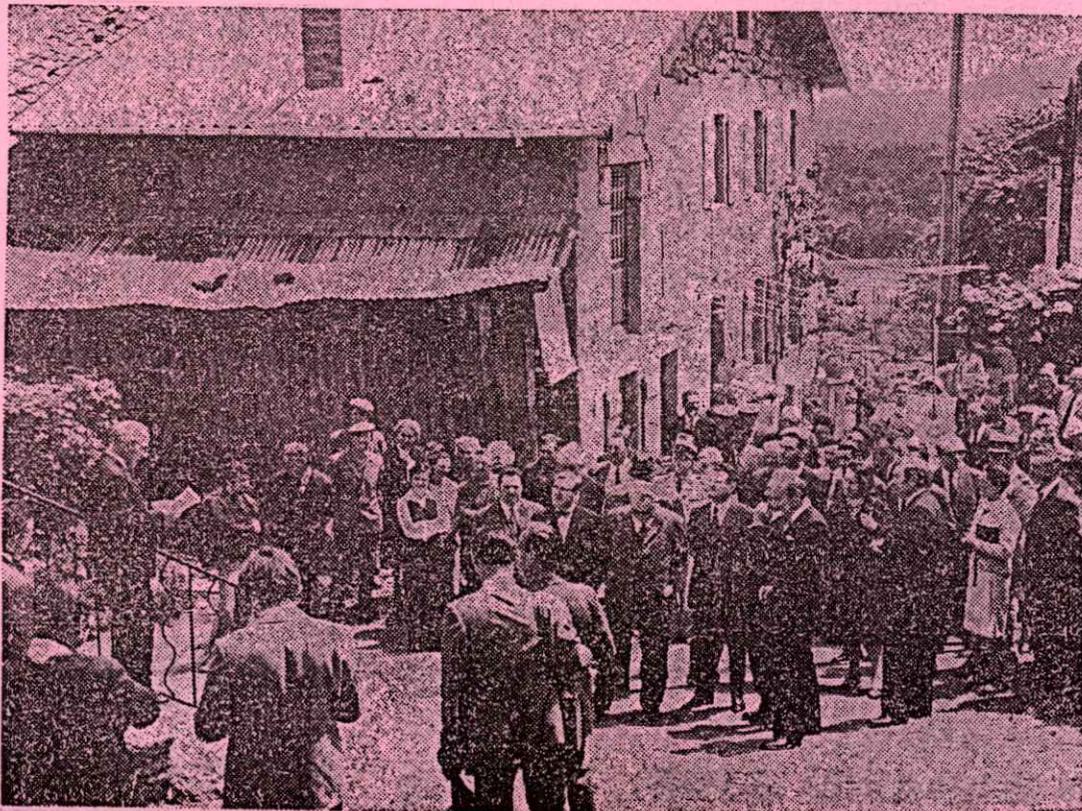
Lorsqu'elle a été dessinée, il y a quelques années, nous l'avons ornée, en plus des attributs du menuisier et du forgeron, de celui du tisserand, une navette, alors qu'aucun métier à tisser n'existait encore dans tout le Haut Livradois. Nous pensions à l'époque que nous nous bercions de douces illusions... Eh ! bien, non, le métier existe, il fonctionne et vous pourrez voir dans un instant les premiers travaux qu'il a permis d'exécuter.

Puisse votre artisanat, dans le monde où nous vivons, monde qui nous conduit à une mécanisation à outrance, vous en délivrer quelques instants et vous faire communier avec ceux qui ont, du bonheur, une idée plus modeste; sous bien des rapports, vous vous reconnaîtrez en eux.
Encore une fois, je vous remercie tous."

Monsieur Roland VIEL, président de la Chambre d'agriculture, assura ensuite les membres de l'association et leur président de sa sympathie; puis il déclara, au nom du comité de propagande des produits d'Auvergne : "A partir d'aujourd'hui, cette maison est à vous et je puis vous assurer que si quelques difficultés subsistent pour l'avenir de votre oeuvre, nous vous aiderons à les surmonter". Monsieur VIEL fut très applaudi par l'assistance et surtout par les artisans. (Photo n° 8 page suivante)

A son tour, Monsieur le Préfet prit la parole. Après avoir félicité les promoteurs de cet artisanat et encourager leur persévérance, tout en soulignant qu'il est nécessaire de rencontrer des difficultés à vaincre pour réussir, il élargit le sujet aux problèmes du Livradois. Voici, à son avis, les 4 priorités qui doivent être aussi les atouts de la résurrection du Livradois :

- l'industrialisation de la vallée de la Dore,
- l'exploitation rationnelle de la forêt,
- le tourisme,
- l'agriculture.

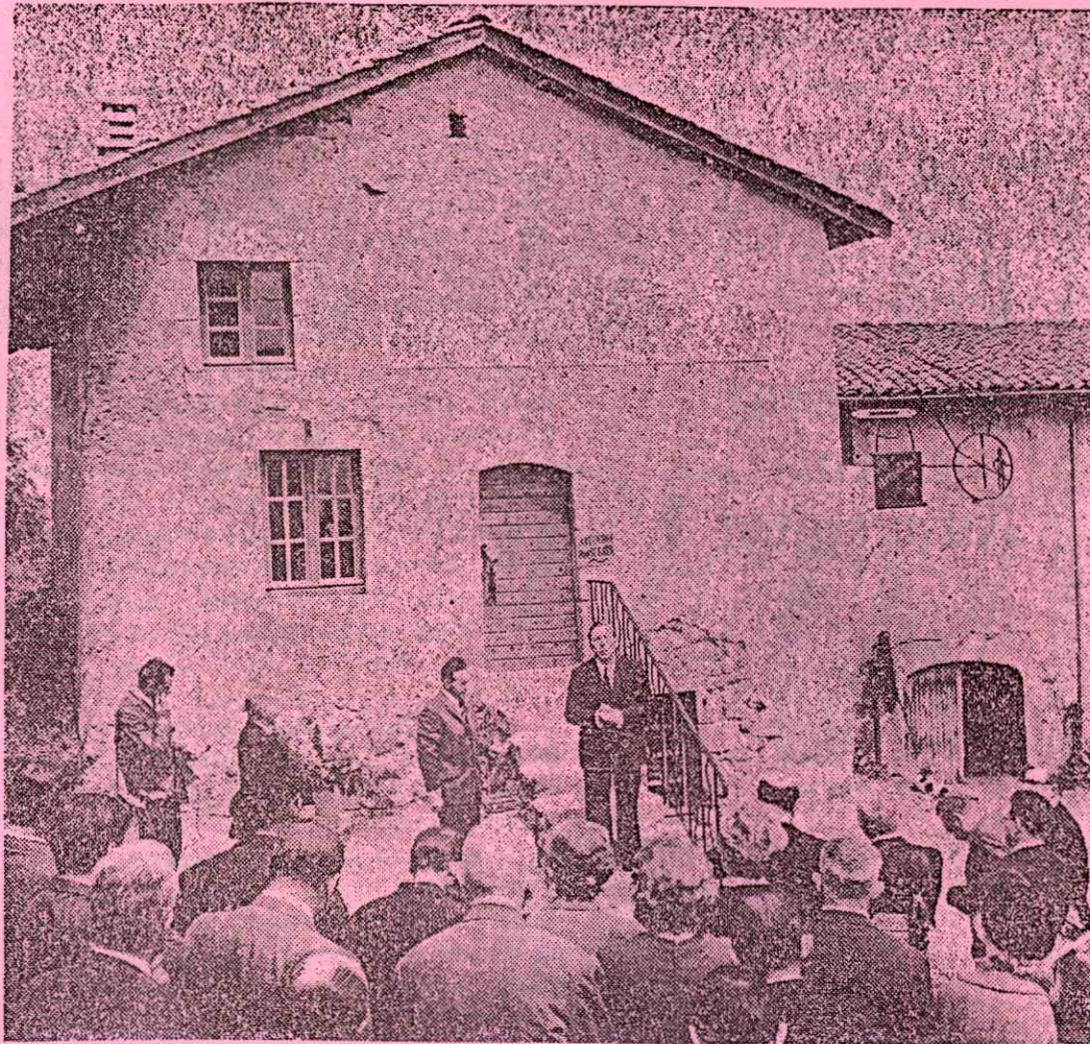


M. POUSSIER,
président de
l'association
des Artisans
et Paysans du
Livradois,
prononçant son
discours.

Photo 7

Photo 8

M. Roland VIEL, président de la Chambre d'agriculture, sut dire quel symbole représentait cette maison.



Puis Monsieur DOUSTIN (Photo 6) ouvrit la porte de la "Maison de l'artisanat" et, suivi des personnalités, entreprit une visite, (Photo 9) au cours de laquelle chacun s'attarda devant les nombreux objets exposés dont la qualité, nous pouvons l'affirmer, étonna les visiteurs qui venaient pour la première fois.

Un lunch, préparé avec les produits de la ferme offerts par les membres de l'association, lunch organisé par tous les membres avec une élégance qui fut très remarquée, réunit les invités et les artisans autour de M. le Préfet dont la bienveillance n'est pas prête d'être oubliée à Saint Bonnet Le Bourg et aux environs.

Madame POUSSIER.

A suivre...



Photo 9

On voit ici, de gauche à droite : MM. Cerclier, sous-préfet d'Ambert ; Lacroix, conseiller général et maire d'Ambert ; Doustin, préfet du Puy-de-Dôme, et Viel, président de la Chambre d'Agriculture, admirer quelques-uns des objets originaux exposés dans cette maison.

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal
en date du 28 Mars 1992.

- 1) Budget primitif 1992 :
Arrêté en équilibre, tant en recettes
qu'en dépenses, aux sommes suivantes :

A) C.C.A.S.	: fonctionnement	: 1070,00
	investissement	: /
B) Assainissement	: fonctionnement	: 22933,00
	investissement	: 21933,00
C) Eau	: fonctionnement	: 37000,00
	investissement	: 42739,00
D) Commune	: fonctionnement	: 1026337,00
	investissement	: 547150,00

- 2) Vote des quatre taxes :

Après délibération, les élus acceptent les bases fournies par l'administration fiscale et décident de fixer les taux de la manière suivante :

TH : 835000 X 9,6 % = 80160 F.

FB : 626000 X 11,52 % = 72115 F.

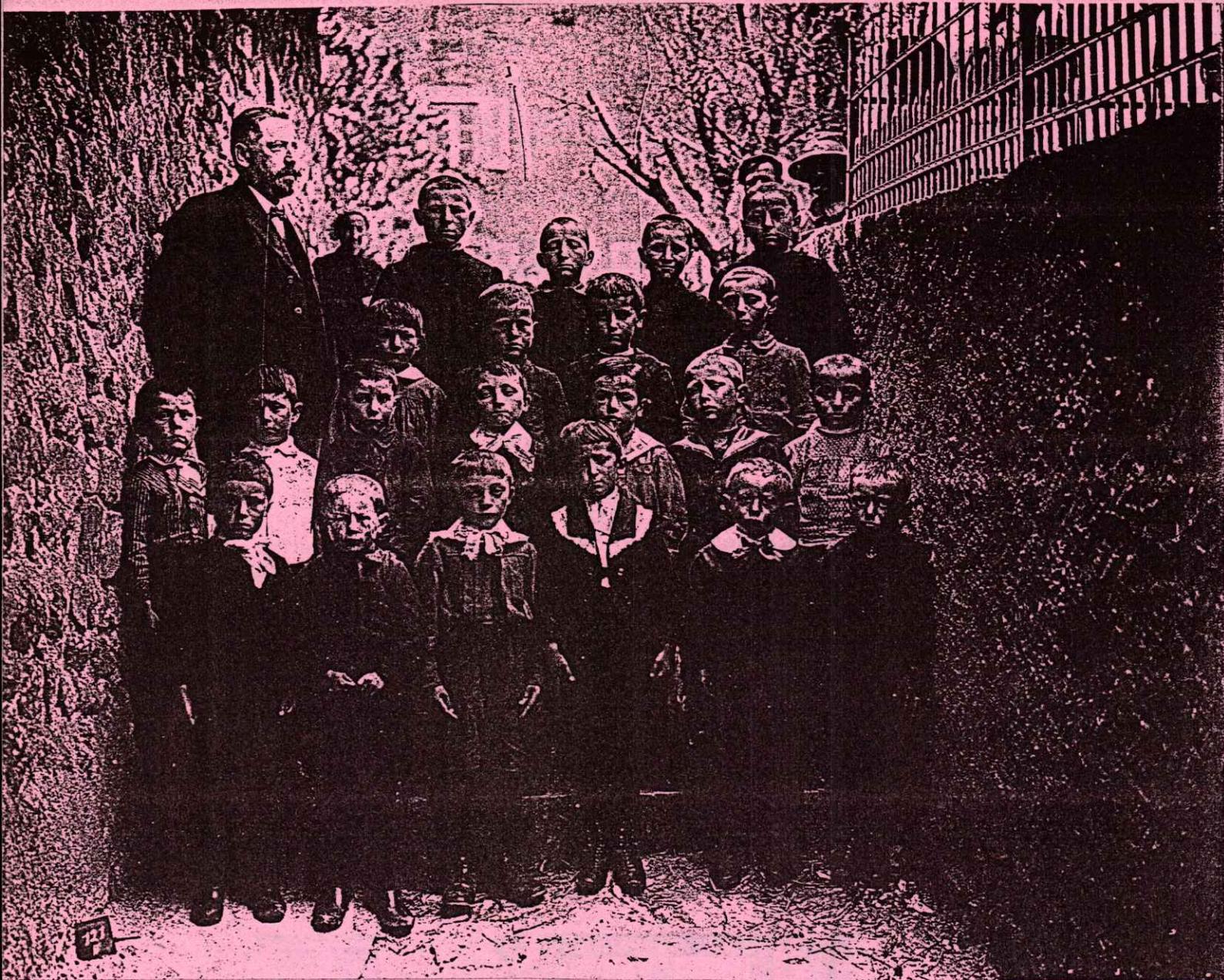
FNB : 330000 X 64,32 % = 212256 F.

TP : 248910 X 5,27 % = 13118 F.

pour un produit attendu de 377649,00 F., les taux étant les mêmes qu'en 1991.



Le corps des sapeurs pompiers de Saint Bonnet Le Bourg (et leurs invités), le jour du banquet 1992 (dimanche 19 Janvier). Photo prise devant le restaurant Courtine par JMR.



De Gauche à Droite et de Bas en Haut. Photo datant de 1915 ou 1916.

1er rang : / - Alphonse DEMATHIEU - Jean DECHELLE - / -
 / - Paul MARCHAUD (sous réserve).
 2ème rang : Alexis LASSAIGNE - Georges LASSAIGNE - / - Albert DECHELLE -
 Alphonse THIOLAS - Marcel CHADUC - Alphonse MAGAUD.
 3ème rang : Mr BOSTVIRONNOIS (instituteur) - / - Prosper CHEVALIER -
 Alexis CHEVALIER - 1 dénommé ROSARY (sous réserve).
 4ème rang : Marcel DEMATHIEU - Joseph FAYE - Antoine FAYE - 1 dénommé TERRY
 (sous réserve).

Les personnes, dans le fond, ne sont pas identifiées. Un blanc a été laissé à la place des élèves dont les noms nous échappent.

Suite à l'enquête de besoins, effectuée en 1990, dans le cadre du programme d'action contre la Dépendance, dans le canton de St Germain L'Herm, une Réunion d'information sur le petit appareillage médical facilitant la vie quotidienne, aura lieu le Jeudi 21 Mai 1992 de 10 H. à 12 H. à la salle des fêtes de la Mairie de St Germain L'Herm. Cette réunion sera animée par :

- Mme LAURENT, ergothérapeute à la maison de retraite de St Germain et
- Mme STRUB de la Caisse régionale d'assurance maladie de Clermont Fd.

* Vous qui aidez une personne âgée ou handicapée, vous êtes cordialement invité à venir écouter ces informations.

* Un "pot" de l'amitié clôturera cette rencontre.

Meunier, tu dors

I . Toujours dans l'optique d'étudier l'activité de nos aïeux, voyons aujourd'hui les moulins à farine. Nous verrons dans un dernier article à ce sujet, que, surtout à partir du XVII^{ème} siècle, nos moulins n'ont pas eu que des céréales à se mettre "sous la meule"...

D'une part, nos ancêtres vivaient tous, plus ou moins, soit des forêts soit de la terre. Une bonne et égale répartition a longtemps existé entre la forêt, la terre cultivable et les prairies.

D'autre part notre canton a toujours été le siège d'une multitude de sources d'eau, d'une douzaine d'étangs naturels ou artificiels et c'était bien tentant, le long de nos ruisseaux de faire une petite levée de terre, créant ainsi une retenue d'eau artificielle et d'utiliser la force hydraulique pour faire tourner un moulin.

Nous emprunterons à Messieurs BOITHIAS et POITRINEAU les données essentielles de cet article.

II . Un peu d'histoire :

Des moulins construits par nos druides, il n'en reste guère de traces certaines. C'est à l'époque carolingienne, au X^{ème} siècle, et au XI^{ème} siècle sous l'impulsion des moines de La Chaise Dieu que notre région a du commencer à s'équiper de moulins à eau.

C'est vraisemblablement entre les XV^{ème} et XVIII^{ème} siècles qu'ils furent les plus florissants. Une enquête de 1793 révèle l'existence dans les 9 communes de notre canton de Saint Germain L'Herm, des 60 moulins dont 8 dans notre commune. Sur la carte (voir page suivante), nous pouvons même en déceler 12 !!

Le moulin le plus connu fut, certes, celui de l'étang de "Marchaud" appelé moulin de La Faye sous l'ancien régime. Plusieurs fois vendu, puis racheté, il devint en 1716 propriété des moines de La Chaise Dieu. En 1715, son loyer du Seigneur de la "Deyte" se montait à 55 livres. Avec les moines le prix de son loyer s'en trouva multiplié par 5... Bref, à la veille de la révolution, il était dans un triste état... L'étang fut même jugé "pernicieux". En 1793, en raison des brouillards et gelées qu'il occasionnait autour de lui, il fut décidé de le mettre à sec en coupant sa digue. La décision ne fut apparemment pas appliquée car en 1833 on retrouve 2 moulins : "La Faye" d'en haut et "La Faye" d'en bas.

L'histoire raconte que, du haut des tours de leur abbaye, les moines de La Chaise Dieu pouvaient surveiller leur étang, bien précieux pour les poissons et leur moulin, bien précieux pour la farine. Les arbres ne devaient alors pas être bien hauts...

A qui appartenaient les moulins durant l'ancien régime ? A quelques particuliers mais surtout à des autorités religieuses ou laïques (chatellerie de St Bonnet Le Chastel).

Après la révolution, les moulins tombent entre les mains de la bourgeoisie du cru.

Le moulin de "La Faye" est acheté en 1833 par un certain "L'héritier juge de paix à Marchaud", celui de La Grange par le maire de Saint Bonnet : Mestre.

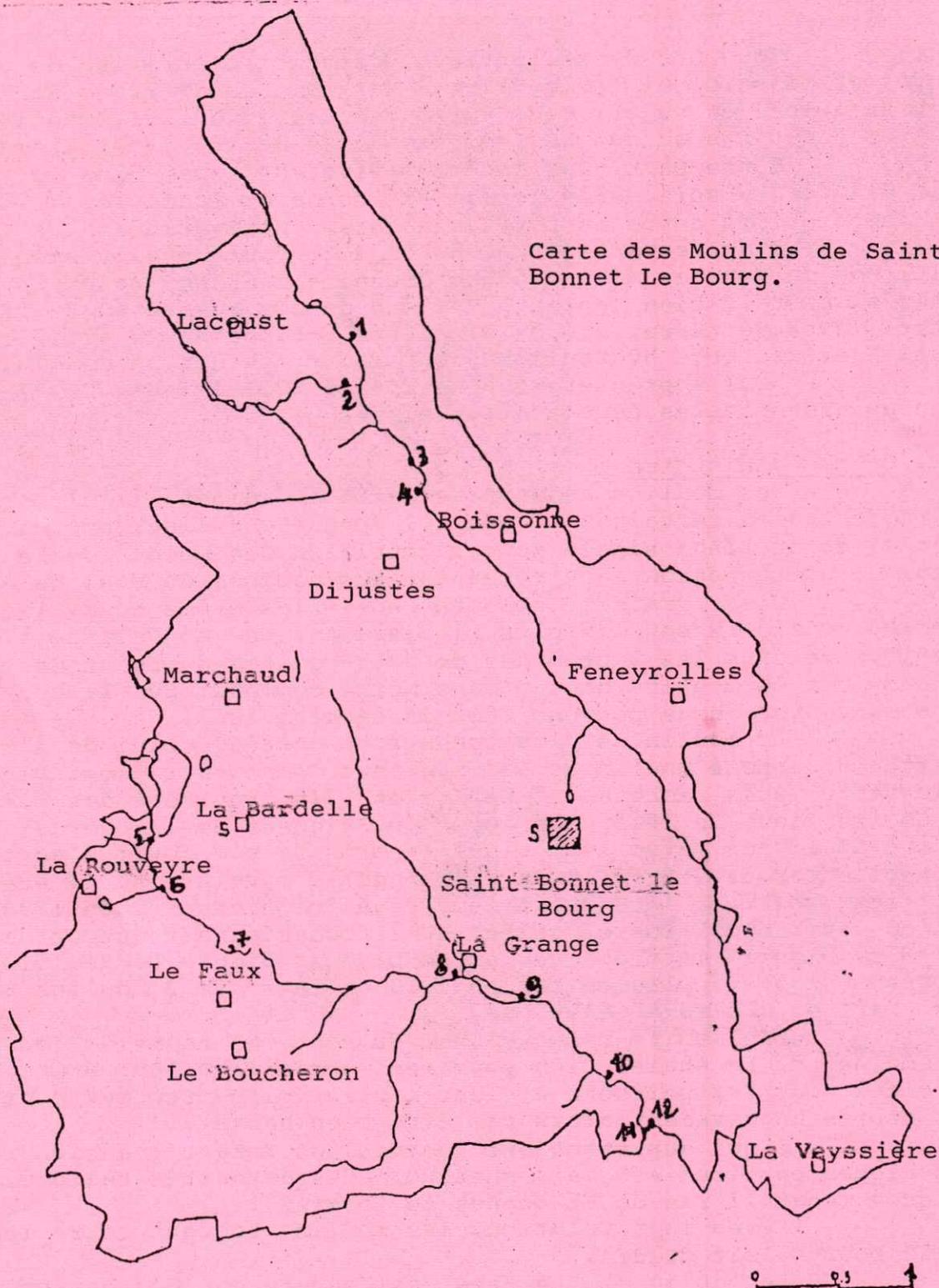
En ce qui concerne les usagers, les coutumes vont changer : il sera possible de choisir le meunier "le moins fripon" et le plus pratique d'accès. Certains moulins resteront gérés communautairement par parts égales et rapporteront ainsi une petite patente à la commune; d'autres seront gérés en copropriété.

A partir de 1850 on assistera au déclin progressif de nos moulins pour raisons diverses : démolition, incendie, entretien coûteux, baisse de la démographie ... etc.

Les moulins qui seront alors en état le seront pour les forges, les scieries ou les textiles.

La grande guerre finira de porter un coup fatal à nos moulins à farine essentiellement par manque de meuniers.

Carte des Moulins de Saint Bonnet Le Bourg.



S : Scierie ■ : Moulin

Saint Bonnet Le Bourg

- 1 : Moulin de Berny - 2 : Moulin de la Barthe (ou Moulin Roussel)
 3 : Moulin des Pradoux - 4 : Moulin Bouret (ou Bournet) -
 5 : Moulin de La Faye d'en haut - 6 : Moulin de La Faye d'en bas -
 7 : Moulin du Champ - 8 : Moulin de La Grange - 9 : Moulin de La Roche -
 10 : Moulin de La Suchère - 11 et 12 : Moulins du Fraise.

L'apport de l'électricité donnera naissance à la construction de moulins importants : ce seront des minoteries et elles seront construites en plaine et non dans nos montagnes.

Des essais de moulins à vent (rapportés, paraît-il par les croisés) eurent bien lieu sur le versant occidental du Haut Livradois vers "Champagnac le Vieux", mais sans succès.

III. Que dire de nos moulins à eau :

L'enquête de 1793 (an II) est à ce sujet significative.

1) Les mécanismes :

Ils appartenait à la catégorie des moulins à eau à roues horizontales, autrement dit à rodets (rouet). Les textes les nomment à "taquet" (Fayet Ronaye) ou à "sabot".

On peut encore voir de nos jours ce type de moulins à Chambon sur Dolore, à la Suchère, au grenouillet.

Les mécanismes étaient simples mais d'un entretien couteux. Il fallait veiller à la maintenance des engrenages et au rhabillage périodique des meules. Un meunier de Chambon sur Dolore évalué à 202 livres ses coûts d'entretien pour son moulin en 1750.

Le rhabillage de la meule et son transport coûtent à eux seuls 110 livres, alors qu'une meule neuve et son transport coûtent environ 150 livres.

2) Les ruisseaux :

Les ruisseaux qui alimentaient nos moulins étaient souvent des torrents, insignifiants l'été et qui gonflaient l'hiver sous l'effet des neiges et des glaces. Le meunier était alors souvent obligé de rompre la glace et l'opération était dangereuse.

3) La conjoncture :

En plus des aléas dus au manque d'eau des ruisseaux, il y avait celui dû au manque de grains lesquels étaient du seigle, de l'avoine dite "pied de mouche" et de l'orge. C'est ce mélange qu'on désignait sous le nom de "Bled" et qui certaines années ne suffisait pas à nourrir toute la population.

Les rendements céréaliers étaient d'ordinaire faible (2 qui aux à l'hectare). Chaque moulin ne produisait que 2 à 4 quintaux de farine par jour... et ne parlons pas des années ou par suite d'un hiver prolongé ou d'un été particulièrement torride !....

Dans ce contexte, la libre circulation des grains obtenue après l'enquête de 1793, a été la bienvenue.

4) Les accès :

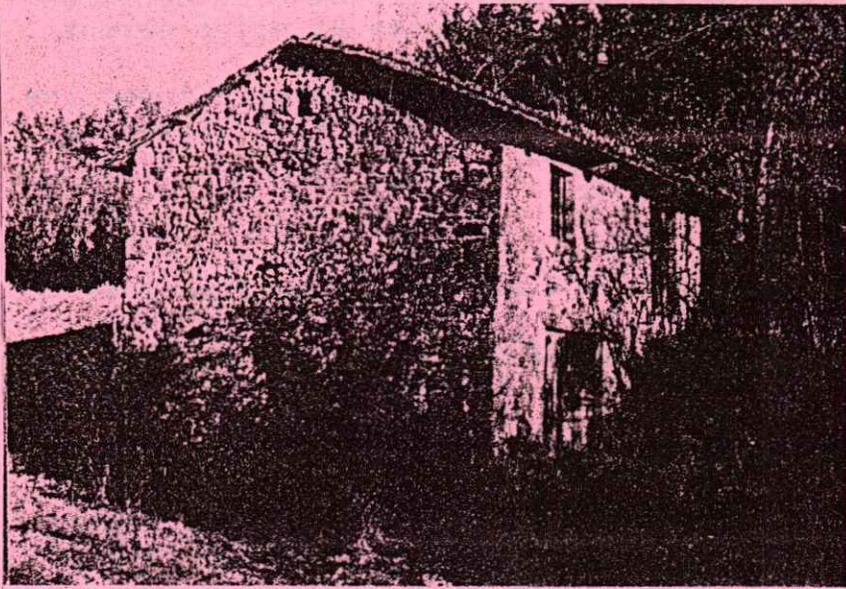
Tous nos moulins étaient d'accès difficiles; loin des grandes routes, en général à plus d'une lieue ou une lieue et demie. Certains même étaient situés dans des ravins (Fayet Ronaye). Cette situation a toujours été péniblement ressentie.

IV . Que dire de nos meuniers ?

En général, le meunier apparaissait dans une situation d'autant plus favorable qu'il se trouvait un intermédiaire, placé en travers du circuit des grains; ce qui lui permettait d'effectuer quelques prélèvements en nature.

Souvent aussi, il était entrepreneur de transports pour faire la "quête des bleds" et il rapportait la farine et le son avec sa bourrique chargée de sacs.

Son travail pouvait lui demander une grande qualification. Le meunier propriétaire était souvent à l'aise, mais il faut se garder de généraliser et ne pas oublier que dans nos régions, par suite du climat rude et de la terre qui n'était pas bien riche, la vie était dure pour tout le monde.

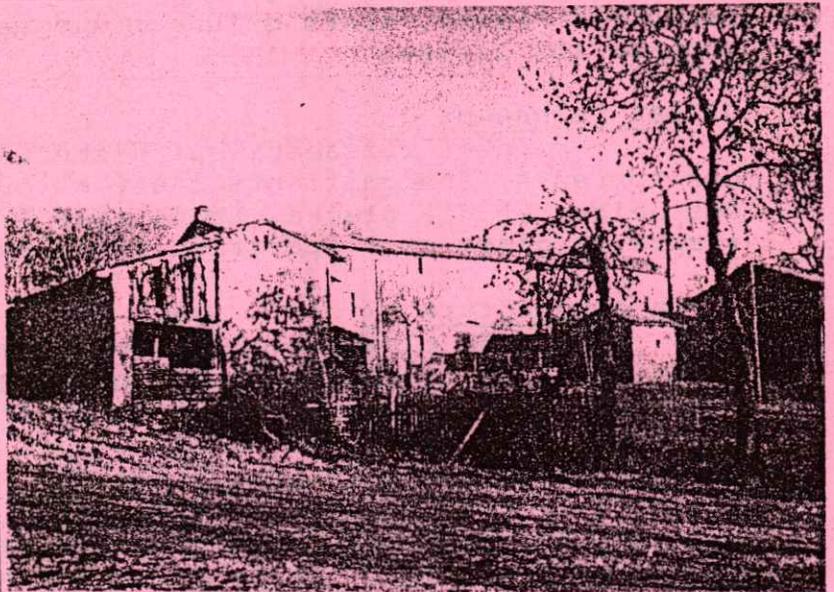
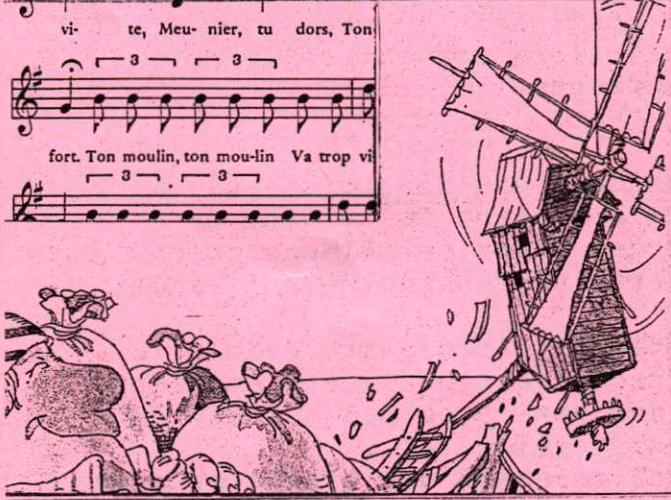


Moulin de la Suchère, à Saint-Bonnet-le-Bourg

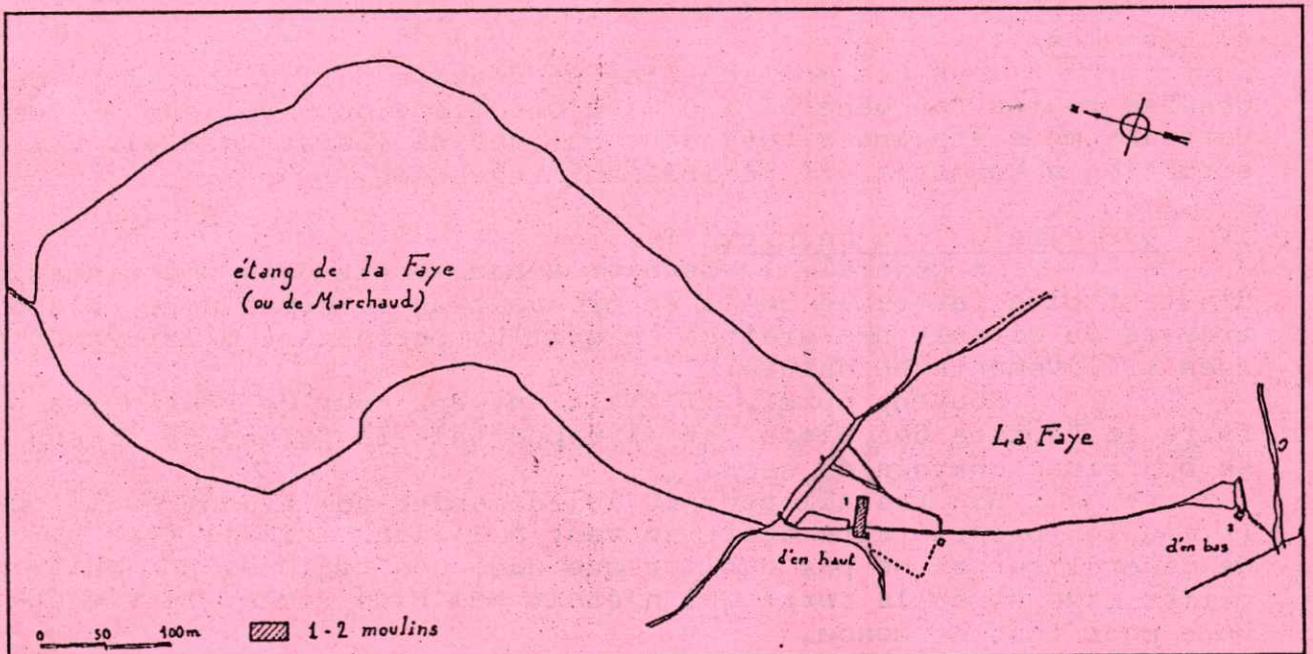


Mr Benoit DAUMAS, dernier meunier à Saint Bonnet Le Bourg, a exercé ce métier jusqu'en 1972.

Meu- nier, tu dors, Ton mou- lin, ton mou- lin Va trop
vi- te, Meu- nier, tu dors, Ton
fort. Ton moulin, ton mou- lin Va trop vi



Moulin de la Roche à Saint-Bonnet-le-Bourg



Saint-Bonnet-le-Bourg (1, 2 = moulins)

14

CROSS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS

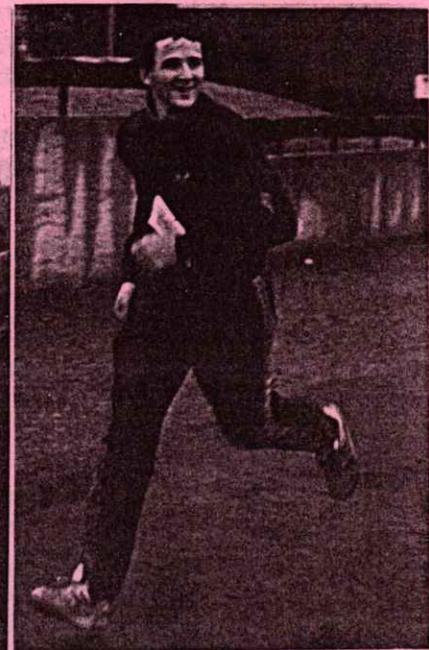
Le 23ème cross départemental des sapeurs pompiers s'est déroulé le dimanche 08 Mars 1992 à Saint Germain L'Herm. Si le ciel ne fut pas des plus cléments pour les compétitrices et compétiteurs, il n'en demeurât pas moins que le soleil fut, malgré tout, présent dans les coeurs si l'on en juge par le très bon esprit de compétition et la chaude ambiance dégagés par tous ceux qui étaient présents. Comme toujours, le corps des sapeurs de Saint Bonnet Le Bourg a tenu à participer : Noël PILLAT dans la catégorie "Super vétérans" - André PILLAT, Jean-François COURTINE - Jean-Claude FENEYROLS dans la catégorie "Séniors" et Christophe COURTINE dans la catégorie "Juniors" ont fait honneur à notre commune. Qu'ils en soient remerciés.

A signaler également qu'une coupe a été remise au corps des sapeurs pompiers de Saint Bonnet Le Bourg en remerciement pour leur ténacité à rendre service et leur présence toujours constante à toutes les manifestations.

JMR



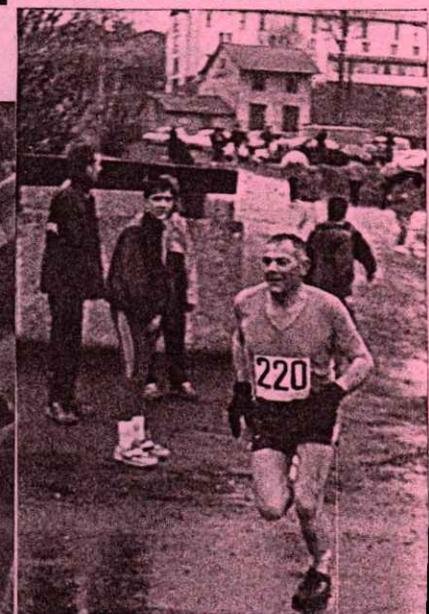
Départ : Catégorie "Super vétérans" : Noël PILLAT
Catégorie "Juniors" : Christophe COURTINE



ler passage.
Quelle dextérité
dans l'allure !!



Départ : Dans la catégorie "Séniors" : André PILLAT
Jean-Claude FENEYROLS et Jean-François
COURTINE.



Noël PILLAT, en fin
de parcours.
Enfin ... Ouf ! 15

L'Art de conserver les papiers (suite)

Les papiers de l'habitation.

Vous êtes locataire :

CONSERVEZ :

- 1) Le contrat de bail.
- 2) Les correspondances échangées avec le propriétaire, ce seront les originaux de celles reçues et le double de celles envoyées par vos soins accompagnées des avis de réception, le cas échéant.
- 3) Les actes d'huissier reçus ou adressés ou les avis de réception des lettres recommandées.
- 4) L'état des lieux établis lors de la prise de possession ou postérieurement.
- 5) Le décompte de surface corrigée et un exemplaire de la lettre de notification faite par le propriétaire; éventuellement, si vous avez demandé la révision (en baisse) de votre loyer du fait de la modification des éléments d'équipement, le double de votre demande.
- 6) Les factures des travaux d'amélioration que vous avez effectués dans le logement; sous certaines conditions, le propriétaire vous en doit le remboursement.
- 7) La police d'assurance qui doit obligatoirement garantir sa responsabilité à l'égard du propriétaire (garantie risques locatifs), sa responsabilité du fait des dommages qu'il pourrait causer aux voisins et aux tiers (garantie "recours des voisins et du tiers"), qui doit garantir le contenu de l'appartement ou de la maison (meubles, effets personnels, etc..) contre les risques de vol, incendie, dégâts des eaux ... et sa responsabilité civile familiale.
- 8) Le locataire devra justifier : - du ramonage des cheminées, - du contrat d'entretien de la chaudière, - de la conformité de l'installation électrique avec l'utilisation effective, - de la vidange régulière de la fosse septique, - de l'agrément des matériaux utilisés pour l'aménagement du local tant au plan des risques d'incendie qu'au plan phonique en cas de copropriété.
- 9) Les quittances de loyer.
- 10) Les justifications de charges d'entretien et le mode de répartition des charges entre locataires.

Conservez les pièces citées ci-dessus pendant toute la durée de l'occupation et cinq ans au delà du dernier paiement.

Remarque : La loi de 1948 (art. 68) prévoit que les locataires disposent de trois ans pour récupérer les sommes indûment perçues par les propriétaires.

A. GATEAU (à suivre..)

Blague

ça se passe à Marseille, dans une soirée un peu "classe".
C'est un jeune homme, il doit avoir dans les 15/16 ans, qui invite une dame à danser :
- Madame, vous dansez avec moi ?
Et la dame lui fait :
- Mais enfin, vous plaisantez, je ne danse pas avec un enfant!!
- Oh pardon, je n'avais pas vu que vous étiez enceinte !

Blague

C'est un jeune avec une mobylette qui renverse une très grosse dame. La grosse dame, elle, se relève et crie : - espèce d'imbécile, voyou, blouson noir, vous ne pouviez pas faire le tour ?
Le jeune répond :
- Eh ! J'avais peur de manquer d'essence.

G.C.U. : ça bouge au terrain de camping.

Si, pendant de nombreuses années, les campeurs se contentaient d'un minimum de confort : un point d'eau et des W.C. en bois sur une fosse, les temps ont bien changé. Depuis longtemps, les caravanes et les camping-cars ont remplacé les tentes bien qu'il en reste encore quelques unes.

La réglementation officielle l'exigeant, en 1976 un pavillon sanitaire a été construit avec lavabos, douches, W.C. et depuis la vaste prairie du Coin accueillait, chaque année, ses "fidèles de Saint Bonnet", pour certains depuis plus de 25 ans, chacun retrouvant à peu près sa place de l'année précédente avec vue sur les Monts du Forez ou sur le coq du clocher.



Au petit matin, dans le froid, sous un beau ciel bleu et sous le regard d'un soleil rosissant, les tranchées sont rebouchées toujours sous l'exigeante surveillance d'un "shérif" qui se les "caille".

Et puis, à la mi-novembre, le gérant du camp, Georges FENEYROLS et son fils Jean-Claude, un décimètre en main, ont pendant une journée aligné des piquets délimitant des espaces de 100 m². Quelques jours plus tard, une pelle mécanique de l'entreprise Genestier du Chambon s/dolore fouillait l'ancienne propriété GARDE (Ah ! si la Jeanne avait vu ça !) creusant environ 120 m de tranchées. Dans le même temps, M. PORTAIL René, électricien de Saint Bonnet le

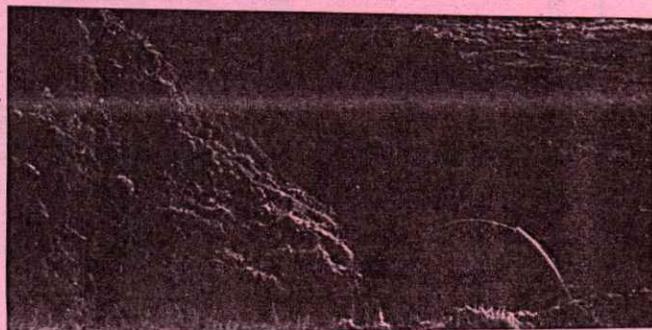
Chastel équipait ces fouilles de câbles électriques. Tous ces travaux, pourquoi faire ?

Et bien, rien d'original. Simplement, figurez-vous que la réglementation officielle, toujours elle, impose depuis 1988, la parcelisation des terrains de camping : chaque campeur doit pouvoir disposer, pour son installation, d'une parcelle de terrain de 80 à 100 M², matérialisée au sol. Voilà le pourquoi des piquets, première opération. De plus, le confort des caravanes s'améliore : éclairage, mini-four parfois, réfrigérateur, télévision, radiateur pour les plus frileux, tout ceci nécessitant une possibilité de branchement électrique, d'où la pose des câbles. Pour la saison prochaine, 24 parcelles en 3 groupes de 8 seront équipées d'une borne électrique permettant un branchement pour les caravanes.

On n'arrête pas le progrès.

J. DURAND.

FIN du PREMIER EPISODE.



BONNE

Qu'y a t'il de plus beau
Qu'un regard maternel !
Il prend dès le berceau
Des couleurs d'arc en ciel.

Il est échange d'amour
Avec son jeune enfant.
Un amour sans détour
Un amour tout puissant.

Il est bonheur sans fin
Tout au long de la vie,
Indique le chemin
De la route fleurie.

Plein d'angoisse parfois
D'inquiétude même
Pour ce petit minois
Devenu un peu blême.

C'est le sourire sans faille
Du bonheur revenu.
Il gagne la bataille
Sur la douleur disparue.

Le regard d'une mère
C'est l'éblouissement
En lui point de colère.
Il apaise le tourment.

Il est la famille qui continue
Malgré vents et marées.
Il est le monde qui se perpétue
Et la vie dans son éternité.

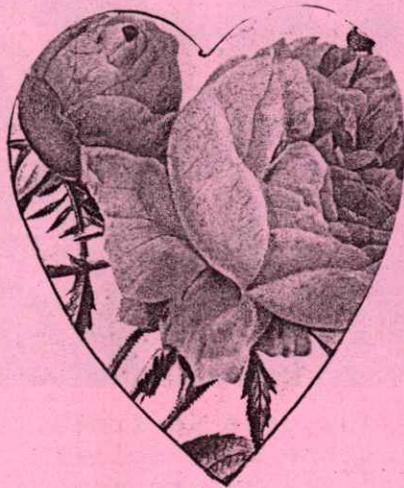
Et puis, ainsi va le temps !
Ce regard de Maman
Quel émerveillement
Devient celui de Grand Maman.

Ces regards devenus
Des lumières étoilées
Se trouvent confondus
Dans la famille continuée.

Eternel recommencement.

JMR

FÊTE

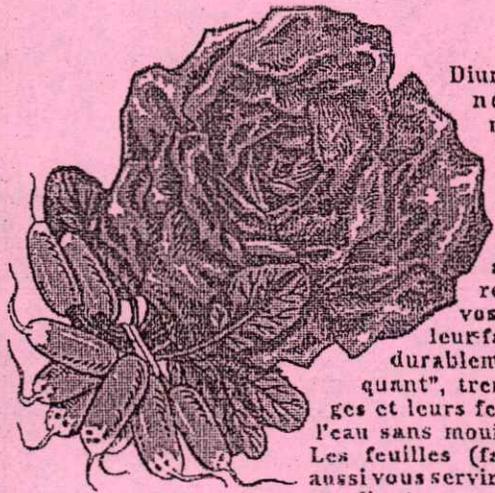
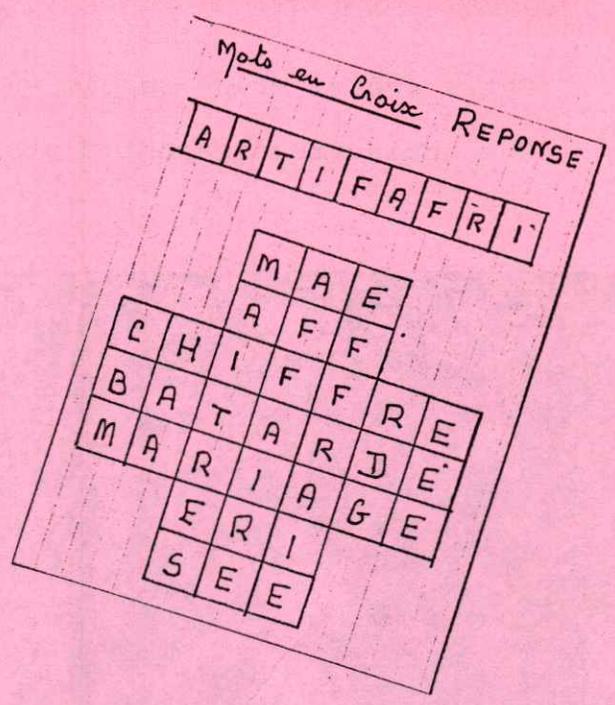


les

mamans



- 76 ans le 06 Juin pour madame SIMONNET née BRUN Yvonne, Simone.



MAI

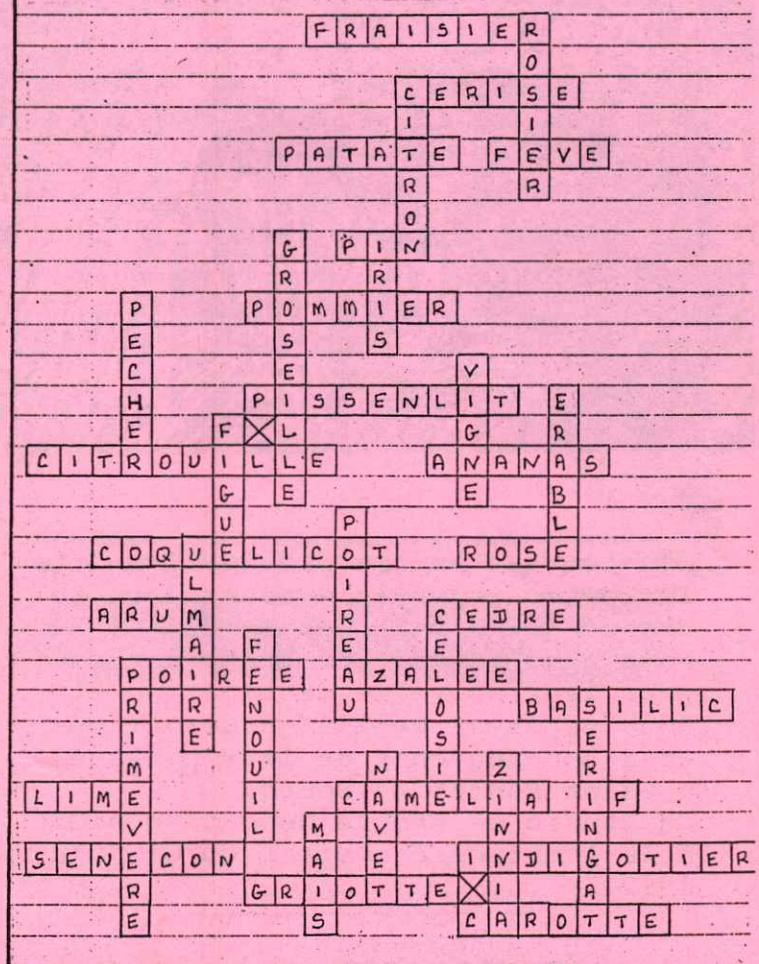
Diurétique, reminéralisante, nutritive... la laitue possède bien des vertus! Servez-la de préférence au début des repas. Quant à vos radis, pour leur faire conserver durablement leur "croquant", trempez leurs tiges et leurs feuilles dans de l'eau sans mouiller les radis. Les feuilles (fanés) peuvent aussi vous servir pour faire une excellente soupe.



JUIN

Voilà le grand mois de l'all et de la poirée. Une manière agréable de consommer les feuilles de "bette" (poirée), c'est de faire une tarte. Garnissez un fond de pâte brisée avec 1 kg de bettes (sans les côtes) cuites à l'eau bouillante, pressées et hachées, 100 g de parmesan rapé, 50 g de beurre, 2 œufs, 1 poignée de raisins de Corynthe. Le secret du chef: saupoudrez de sucre avant d'enfourner.

REPONSE au Jeu de mots entrecroisés "La Nature" (paru dans le dernier numéro).



TRIONS NOS DECHETS : Le papier :

Les vieux papiers et cartons représentent 25 à 30% de l'ensemble des ordures ménagères. Ils peuvent être recyclés.

Pour vous permettre de vous défaire de ces papiers usagés, des containers seront déposés, par le SIVOM, en 1992 dans chaque chef-lieu de canton 2 fois par an. En ce qui concerne Saint Germain L'Herm, les dates retenues sont les suivantes : - du 29 Mai au 04 Juin 92 et du 25 Septembre au 02 Octobre 92.

Il est demandé à tous, de faire un effort pour la réussite de l'opération.

La Lutte des classes.

Cette scène, prise sur le vif, s'est déroulée à Dijustes.

Une couleuvre essayant d'avaler un crapaud (c'est du La Fontaine).



Monsieur et Madame SOUVIGNET quittent le logement qu'ils avaient loué au-dessus de la cantine, le 31 Mai 92. Nous leur souhaitons bonne chance pour leur nouvelle destination et nous espérons qu'ils garderont un très bon souvenir de leur passage à Saint Bonnet Le Bourg. Ce studio se trouve donc disponible à la location à compter du 01 Juin 1992.

Dons anonymes

De généreux donateurs se sont, à nouveau manifestés, depuis le dernier numéro : 1 don de 150 F.
- 6 dons de 100 F. - 1 don de 70 F.
- 2 dons de 50 F.
Merci à tous.

Le dernier contrôle des eaux du réseau de la commune de Saint Bonnet Le Bourg a été effectué le 17 Mars 1992. Il a donné lieu aux conclusions suivantes :

- 1) Examens physico-chimiques :
Eau extrêmement peu minéralisée, de pH acide.
- 2) Analyse bactériologique :
Echantillon satisfaisant au moment du prélèvement.

PETITE HISTOIRE DE RIEN

Du côté de Tauves, mais pas à Tauves, y avait, dans le temps, le père Ganganne, qui aimait bien la bouteille et qui passait pas jour sans aller boire chez la Fanchon, qui tenait auberge.

On lui demandait un jour :
— Combien de temps vous mettez pour faire le chemin de l'auberge ?
Il répondit :
— Ça dépend si c'est pour y aller ou pour revenir...
Il disait bien vrai, allez.

cette lecture nous interesse beaucoup
 et nous l'apprécions.
 Merci
 et continuez s.v.p vos articles sont
 des plus intéressants -

Merci à ceux qui nous ont
 envoyé ces remerciements.
 Ils font énormément plai-
 sir à toutes les personnes
 qui oeuvrent pour le PJDB.



Etat civil

Naissances

- le 20 Mars 1992, à AMBERT, d'une fille prénommée Noémie au foyer d'Annie et Philippe DUMEIL.
- Le 06 Avril 1992, à AMBERT, d'un garçon prénommé Pierre au foyer de Chantal et Jean-Luc ROULLARD.

Nos plus vives félicitations aux heureux parents et longue vie à ces deux enfants.

Cinéma à St Germain L'Herm à 20 H. 30
 Samedi 02 Mai 1992 : L'Amant
 Samedi 23 Mai 1992 : Le Bal des Casse-Pieds

Monsieur Eugène LEMAIRE (hameau de La Grange) a été hospitalisé au CHU Ste Elisabeth de Louvain (Belgique), du 16 au 27 Mars 92.

Monsieur SABATIER Guy est entré à la clinique "Sorbiers" à Issoire le 30 Mars 92. Il a regagné ses foyers le 07 Avril 92.

Révision évaluations cadastrales. Les nouveaux classements et coefficients des locaux de la commune peuvent être consultés en Mairie.

G.C.U. : ça bouge au terrain de camping - 2ème épisode.

L'entreprise GENESTIER du Chambon sur Dolore n'avait pas seulement creusé des tranchées pour les câbles électriques, elle avait également préparé 24 trous qui étaient restés en attente tout l'hiver. A la mi-mars, les gelées s'étant calmées, ceux-ci ont trouvé leur destination

12 sorbiers des oiseaux, 6 prunus pissardi et 6 érables pourpres ont été mis en place par l'équipe habituelle et abondamment arrosés pour combattre la sécheresse persistante. Ces arbustes préciseront les limites des parcelles et ombrageront, dans quelques années, les installations des campeurs.

Pour compléter l'équipement du terrain et toujours pour satisfaire aux normes de la réglementation, le camp sera équipé dès cette année du téléphone. Celui-ci sera installé dans le bureau d'accueil construit l'an dernier à l'entrée du terrain.

Tous ces aménagements ne feront que conforter les campeurs dans le plaisir qu'ils ont, chaque année, de retrouver, pour leurs vacances, SAINT BONNET.

FIN - J. DURAND



L'équipe des planteurs en plein travail.

Après l'effort,
le réconfort !
Et Hop ! Un
petit Listel
vite fait.



Les photos des
articles "GCU"
sont de JMR.

RECETTE : GATEAU de la Forêt Noire.

1) Ingrédients nécessaires pour 6 personnes :

BISCUIT : 6 oeufs - 200 gr. de sucre en poudre - 1 cuillerée à café de vanille en poudre - 150 gr. de beurre - 60 gr. de farine - 75 gr. de cacao amer en poudre - 1 pincée de sel.

FOURRAGE : 1 boîte de cerises au sirop (1 kg) - 2 verres à liqueur de kirch - 500 gr. de crème fraîche - 50 gr. de sucre glace.

COPEAUX : 200 gr. de chocolat fondant ou de couverture - 30 gr. de beurre.

- 2) Cassez les oeufs dans une terrine - Ajoutez le sucre en poudre et la vanille - Fouettez au batteur électrique jusqu'à ce que le mélange devienne mousseux et double de volume au moins.
- 3) Incorporez alors le beurre fondu et le sel.
- 4) Incorporez la farine et le cacao, délicatement, à la pâte en les tamisant à travers un chinois.
- 5) Beurrez et farinez 3 moules à manqué identiques. Versez un tiers de la préparation dans chacun d'eux.
- 6) Enfournez. Laissez cuire les gâteaux 15 mn à four moyen, puis laissez reposer 5 mn avant de démouler.
- 7) D'autre part, versez le contenu de la boîte (cerises et sirop) dans une casserole; laissez frémir pendant 5 mn.
- 8) Laissez tiédir puis délayez-y la moitié du kirch.
- 9) Retirez les cerises puis imbibe chaque gâteau avec un tiers de ce sirop.
- 10) Fouettez la crème fraîche en Chantilly après lui avoir incorporée un peu d'eau glacée.
- 11) Incorporez peu à peu le sucre glace et le reste du kirch.
- 12) Composez le gâteau : mettez un biscuit sur un plat de service rond. Etalez un tiers de la crème par dessus et parsemez 1/3 des cerises.
- 13) Posez un deuxième gâteau délicatement par dessus; recouvrez-le d'un deuxième tiers de crème et de cerises. Recommencez avec le dernier gâteau, le reste de crème et de cerises, sans oublier de napper les côtés du gâteau avec la crème.
- 14) Faites des copeaux de chocolat; laissez fondre le chocolat avec une noix de beurre sur feu très doux, dans une petite casserole.
- 15) Etalez cette pâte sur la tôle froide sur un marbre; laissez refroidir.
- 16) Raclez la surface avec un couteau très fin trempé dans l'eau chaude comme pour faire des coquilles de beurre.
- 17) Décorez le gâteau avec ces copeaux de chocolat en les posant délicatement de manière à ce que le gâteau soit complètement recouvert.

Bon appétit.

Le prix du timbre fiscal pour une carte d'identité a augmenté de 30,4%. Il est passé de 115 F. à 150 F. Quant à celui du permis de conduire, les 25% de supplément le font passer de 160 F. à 200 F. Ces augmentations sont intervenues le 15 Janvier 1992.

Nous vous rappelons que les 04 et 05 Juillet 92, une randonnée motocycliste empruntera certains chemins de notre commune. (Voir PJDB n° 14)

A SAVOIR

Monsieur Louis NIGOND du hameau de La Côte est sorti de l'hôpital le 13 Mars 1992 après 26 jours d'hospitalisation. Nous lui souhaitons une meilleure santé.

Monsieur Lucien NIGOND du hameau de La Rouveyre a, lui aussi, regagné son domicile depuis le samedi 21 Mars. Nous espérons qu'il se rétablira au plus vite.

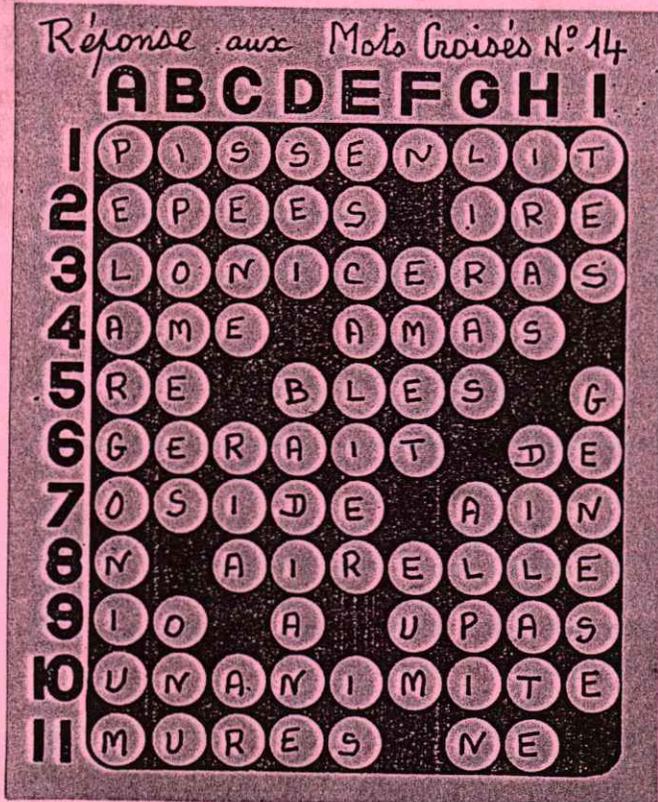
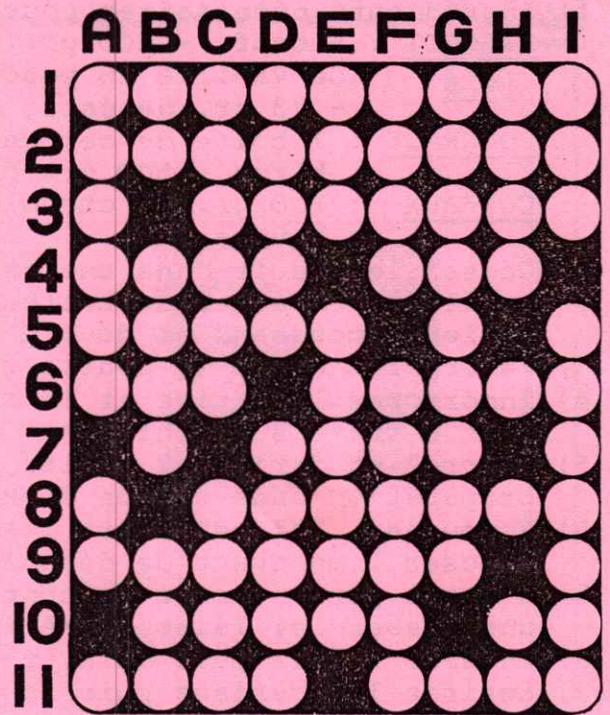
MOT DE LA FIN

Un cultivateur normand se prépare à aller trouver un avocat.
— Surtout, recommande sa femme, dis-y la vérité, à ton avocat, y saura ben placer les mensonges ou's'qu'y faudra...

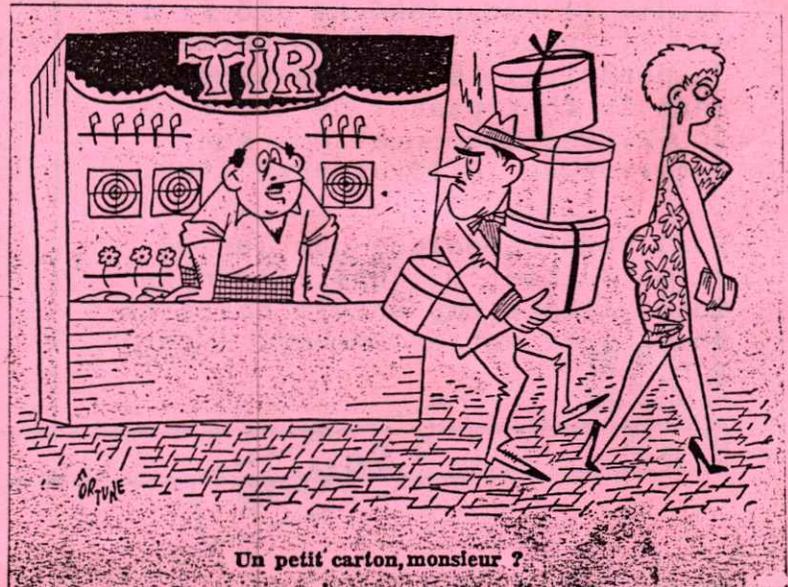
- 1 - Confiance en soi.
- 2 - Emprunterait.
- 3 - Insecte destructeur.
- 4 - Palmier - Enzyme.
- 5 - Teindra.
- 6 - Après lui, le déluge - Crie.
- 7 - Entaille.
- 8 - Appâts.
- 9 - Enlevé (en parlant d'un rameau).
- 10 - Fit un lattis; - Adverbe.
- 11 - Il vaut mieux ne pas s'en faire - Sol gras et humide.

Verticalement :

- A - Substance organique - Saint de Bigorre.
- B - Direction - Individu désordonné - Ride.
- C - Opération - Dieu ou faux Dieu.
- D - Théologien - Titre de noblesse.
- E - Métro - Scénario.
- F - Equipa - Palais romain.
- G - Débutante.
- H - Ville - Lésé.
- I - Beau quart - Esquissé.



La fête des mères, cette année, est prévue pour le dimanche 31 Mai. Comme il est de coutume depuis déjà de nombreuses années, votre association ADMR lancera à cette occasion une nouvelle opération "Vente de fleurs". Elle se déroulera les samedi 30 et dimanche 31 (matin). En ce qui concerne notre commune Saint Bonnet Le Bourg, c'est madame Sylviane FENEYROLS qui en sera depositaire. N'hésitez pas à lui passer une commande (sans attendre le dernier jour). L'association ADMR espère que vous répondrez à son appel et vous remercie à l'avance pour votre aide efficace.



CHEZ LE COIFFEUR

Chez un coiffeur d'Edimbourg. Le patron engage un nouvel aide.

- Trente francs par jour l'hiver, vingt-cinq francs l'été.
- Pourquoi cinq francs de moins l'été?
- Vous avez moins de travail.
- Moins de?... Les cheveux poussent aussi long et la barbe aussi dure!
- Oui, mais vous n'avez pas à aider vos clients à remettre leurs pardessus!